

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 21 décembre 2021, à 18h30h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Daniel Houle, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Sofia Berrocal de Thibeault, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller Daniel Beaudoin, conseiller

Absence : Loriann Alain, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

1. **Ouverture de la séance**

M. Daniel Houle maire, ouvre la séance.

2. **Constatation de l'avis de convocation**

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 11 décembre 2021, conformément au Code municipal.

3. **Ordre du jour**

Résolution 2021-12-210

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus. Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. **Rapport et recommandations du comité des ressources humaines**

5. **Résolution pour l'embauche d'un(e) secrétaire-trésorier(ière) adjoint(e)**

Résolution 2021-12-211

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes vise à pourvoir un poste de secrétaire-trésorier adjoint pour assurer les services administratifs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Concillium en ressources humaines pour procéder à la diffusion sur tous les réseaux de recherche d'emploi d'une offre d'emploi pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses propositions pour le poste à combler, effectuer des entrevues et la validation des références;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations et du rapport du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, et résolu que le conseil municipal approuve les recommandations du comité des ressources humaines pour l'embauche au poste de secrétaire-trésorière adjointe de Madame Loriann Alain, compte tenu de ses compétences, ses connaissances comptables, son expérience dans le monde municipal et son implication communautaire dans la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. Résolution pour l'embauche d'un inspecteur(trice) municipal(e)

Résolution 2021-12-211

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes vise à pourvoir un poste vacant d'inspecteur municipal suite à un départ volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre d'Emploi visant à combler les besoins en inspection municipaux, pour la gestion des eaux et l'entretien du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses propositions pour le poste à combler, effectuer des entrevues et la validation des références des candidats;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations et le rapport du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin, et résolu que le conseil municipal approuve les recommandations du comité des ressources humaines pour l'embauche au poste d'inspecteur municipal de Monsieur Yannick Beaulieu Hamelin, compte tenu de ses compétences et de ses connaissances et de son expérience qui pourront être mises à profit au service de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. Nomination des représentants officiels de la municipalité pour le Réseau Biblio

Résolution 2021-12-213

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes est membre du Réseau Biblio CQLM pour la gestion et l'opération de sa bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer 2 représentants officiels, soit un répondant et un coordonnateur, qui pourront représenter la municipalité lors de l'assemblée générale du Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio offre de nombreux avantages pour la gestion de ce service, notamment pour les prêts entre les bibliothèques, mais aussi pour l'assistance technique et les outils technologiques ou la formation;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate et renouvelle le mandat de Mme Françoise Asselin à titre de répondante et Mme Colette Normandin, coordonnatrice auprès du Réseau Biblio afin d'assurer la bonne gestion de ce service important au niveau culturel pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et les remercie pour leur implication et leur dévouement.

8. Clôture de la séance

Résolution 2021-12-213

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19h45.

/Daniel Houle/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire